

Direction Générale des Services
Services des Assemblées

Arrêté N°15-1164

**portant habilitation à télétransmettre
les actes dans le cadre des
procédures dématérialisées de la
collectivité**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3131-1 et suivants ;
- VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 ;
- VU la délibération n°09-1106 du 20 mars 2009 approuvant la mise en place du dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- VU la convention passée entre la Préfecture de la Lozère et le Département de la Lozère le 18 juin 2009 ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD_15_1005 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil Départemental ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les agents de la collectivité suivants sont détenteurs de certificats d'authentification les habilitant à signer électroniquement au nom de la Présidente du Conseil Départemental tous les actes de la collectivité au titre des procédures dématérialisées du Département :

- Monsieur Eric MORATILLE (directeur général des services)
- Monsieur Jean TOGUYENI (directeur général adjoint)
- Monsieur Valérie KREMSKI-FREY (directrice générale adjointe).

ARTICLE 2 : Les agents de la collectivité suivants sont détenteurs de certificats d'authentification les habilitant à signer au nom de la Présidente du Conseil Départemental les bordereaux électroniques des actes de la collectivité gérés dans le cadre procédures dématérialisées du Département :

- Madame Martine PRADEILLES (direction des finances)
- Monsieur Denis LANDRIVON (direction des finances)

- Madame Sandrine AGUILHON (service des assemblées)

- Monsieur Jean-François MIRAMON (service informatique et téléphonie)

- Madame Viviane ALMERAS (service des ressources humaines)
- Madame Ghislaine SEJOURNE (service des ressources humaines)

- Madame Nadège FAYOL (service des marchés publics et du contentieux)
- Madame Dominique MIRMAND (service des marchés publics et du contentieux)

- Monsieur Laurent FERRIER (direction de la solidarité départementale)
- Madame Caroline JASSIN (direction de la solidarité départementale)

- Madame Christine SALANSON (direction des Routes, transports et bâtiments)

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la Préfecture de la Lozère.

Mende, le 3 avril 2015

La Présidente du Conseil Départemental,
Sophie PANTEL

Signé